



## Les insignes

### Insigne des surfaciens



L'insigne de niveau élémentaire du personnel des forces de surface est attribué aux marins totalisant soit :

- trente six mois (3 ans) d'affectation ou de mise pour emploi ;
- trois cent jours de mer effectifs ;

à bord d'unités appartenant à la liste des bâtiments de surface de la flotte à l'exception des bâtiments portuaires.

L'insigne du niveau supérieur du personnel des forces de surface est attribué aux marins totalisant soit :

- quatre vingt seize mois (8 ans) d'affectation ou de mise pour emploi ;
- sept cent trente jours de mer effectifs ;

à bord des mêmes unités.

L'insigne de commandant est attribué aux marins exerçant ou ayant exercé un commandement d'un bâtiment de surface en vertu d'une lettre ou d'un ordre de commandement.

### Insignes spéciaux de l'aviation navale



Personnel navigant et  
personnel spécialiste  
*(remplace l'insigne de spécialité)*

Personnel navigant

Pilote

Contrôleur radar  
d'aéronautique

### Insignes spéciaux des sous-marins



Sous-marinier breveté  
élémentaire



Sous-marinier breveté supérieur



Commandant  
de sous-marins

Les insignes de **certificats, mentions ou aptitudes** sont portés sur la droite de la poitrine ou sur la manche gauche à la naissance du bras.

### Insignes de certificat



Commando  
(vignette cousue à la naissance  
du bras gauche.)



Electronicien



Aptitude au quart passerelle



Moniteur d'éducation physique et  
des sports (moniteur,  
moniteur-chef,  
aide-moniteur,  
mon. sports de combat)



Assistant de foyer



Certificat de cynotechnie



Plongeur démineur



Plongeur de bord



Nageur de combat



Parachutiste



Directeur de pont d'envol

Les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots titulaires d'un **brevet de spécialité** portent en tenue de sortie et sur les vêtements bleus seulement, des insignes de spécialité ou de groupe de spécialités. Les insignes se portent sur la manche gauche ou à chaque angle de col de veston et manteau bleus. Les insignes sont **rouges** pour les quartiers-maîtres et matelots et **or** pour les officiers mariniers.

insignes de spécialités



Manoeuvrier



Transmetteur



Navigateur



Météorologiste, océanographe



Hydrographe



Charpentier



Electromécanicien de sécurité



Fusilier



Electronicien d'armes



Mécanicien d'armes



Electrotechnicien



Transfiliste



Radiotélégraphiste



Détecteur



Détecteur ASM



Mécanicien naval



Secrétaire militaire



Commis aux vivres  
cuisinier  
maître d'hôtel, boulanger  
cordonnier, tailleur



Matelot d'équipage (sauf aviation  
navale)



Informaticien d'informatique  
générale



Infirmier



Timonier



Informaticien d'informatique  
spécifique, branche sous-marins



Photographe audiovisuel



Electromécanicien de propulsion  
de sous-marins



Maître d'armes  
(se porte de chaque côté du col du veston bleu  
et du manteau.)



Fourrier  
(les majors, les maîtres principaux, les  
premiers maîtres et les maîtres ne portent  
pas d'insigne de spécialité. Les seconds  
maîtres, les quartiers-maîtres et les matelots  
brevetés élémentaires portent sur le haut de  
chaque manche un galon or à lézarde.)



Insigne du brevet supérieur

(les maître, les seconds maîtres et les quartiers-maîtres titulaires  
du brevet supérieur de leur spécialité, portent un insigne  
supplémentaire constitué d'une étoile brodée or portée de  
chaque côté du col du veston bleu et du manteau.)



Insigne du quatrième niveau de qualification

(le personnel titulaire du quatrième niveau de qualification, à  
l'exclusion des majors, porte un insigne de col constitué d'une  
étoile insérée dans un cercle et brodés or.)